



## *Comité des Vosges de Tennis de Table*

*-Pôle Gestion de l'activité -*

*-Vice-Président-*

Eric MATHIS 15 Rue du jardin 88 390 LES FORGES -

Tel. : 03.29.33.78.29 – Port. : 06.62.25.58.49

---

## **CRITERIUM FEDERAL - Echelon Départemental.**

### **Chapitre I- Dispositions Générales.**

#### **Article I.1- Organisation de l'échelon départemental**

L'échelon départemental comporte d'une à six divisions modulables en cours de saison suivant les inscriptions à chaque tour.

Les féminines peuvent choisir de s'inscrire dans leurs catégories régionales ou en départemental.

Tour 1 à Saint Die le 19/10/2025, Tour 2 à Rupt le 23/11/2025,

Tour 3 à Eloyes le 25/01/2026, Tour 4 à Charmes le 15/03/2026.

#### **Article I.2- Inscriptions**

Les inscriptions sont effectuées par les clubs par mails [contact@cdtt88.fr](mailto:contact@cdtt88.fr) au plus tard le jeudi soir de chaque tour.

Les points sont les points du début de la phase. (Tour 1 et 2, 01/07/2025, tour 3 et 4, 01/01/2026).

Le coefficient de l'épreuve est : 1.50.

#### **Article I.3- Participation des joueurs**

La participation à tous les tours du critérium fédéral départemental n'est pas obligatoire, les joueurs ne participant pas à un tour descendent de division, sauf si l'absence prévenue entre dans la liste diffusée en début de saison.

Règlement sportif grand est.



## *Comité des Vosges de Tennis de Table*

*-Pôle Gestion de l'activité -*

*-Vice-Président-*

Eric MATHIS 15 Rue du jardin 88 390 LES FORGES -

Tel. : 03.29.33.78.29 – Port. : 06.62.25.58.49

---

### **Article I.4- Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence**

Les joueurs qui s'engagent avant le premier tour sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé.

### **Article I.5- Placement des joueurs**

A tous les tours du critérium fédéral départemental, après incorporation des montées obligatoires, les joueurs sont répartis dans les divisions en tenant compte des points licences de la saison en cours, si place disponible, pour les T2, T3 et T4.

### **Article I.6- Durée des parties**

Dans toutes les divisions, l'ensemble des parties des poules et des tableaux se déroule au meilleur des cinq manches.

### **Article I.7- Arbitrage**

Lors des poules, les parties seront arbitrées par les joueurs de la poule.

Lors du tableau final, l'arbitrage se fait par les joueurs eux-mêmes.

Les balles sont fournies par les joueurs.

### **Article I.8- Forfaits et abandons**

Un forfait non prévenu entrainera la rétrogradation à la division inférieure.

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final ou abandonnant au cours de celle-ci est considéré battu pour la partie et perdra les points performance correspondants.

---



## *Comité des Vosges de Tennis de Table*

*-Pôle Gestion de l'activité -*

*-Vice-Président-*

Eric MATHIS 15 Rue du jardin 88 390 LES FORGES -

Tel. : 03.29.33.78.29 – Port. : 06.62.25.58.49

## **Chapitre II-Départementale Messieurs**

### **Article II.1- Organisation sportive de la Départementale 1.**

La départementale 1 est organisée sur l'ensemble du département des Vosges et compte 5 tableaux (âge au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours).

|                         |                            |             |
|-------------------------|----------------------------|-------------|
| - Adulte :              | joueurs de plus de 19 ans  | 16 joueurs. |
| -Juniors :              | joueurs de 16 à 19 ans.    | 16 joueurs. |
| - Cadets :              | joueurs de 14 et 15 ans    | 16 joueurs. |
| -Minimes :              | joueurs de 12 et 13 ans    | 16 joueurs. |
| -Poussins – Benjamins : | joueurs de 11 ans et moins | 16 joueurs. |

Suivant le nombre de joueurs, certaines catégories de moins de 19 ans, peuvent être regroupées.

Pour les juniors, il est possible d'évoluer dans la catégorie senior après accord des commissions sportive et ce, pour la saison complète.

La D1 Messieurs ne dépassera pas 32 joueurs.

### **Article II.2- Organisation sportive de la Départementale 2**

La départementale 2 est organisée sur l'ensemble du département des Vosges, si dans la catégorie le tableau D1 est complet. (Âge au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours).

La D2 Messieurs ne dépassera pas 32 joueurs.



## *Comité des Vosges de Tennis de Table*

*-Pôle Gestion de l'activité -*

*-Vice-Président-*

Eric MATHIS 15 Rue du jardin 88 390 LES FORGES -

Tel. : 03.29.33.78.29 – Port. : 06.62.25.58.49

---

### **Article II.3- Organisation sportive de la Départementale 3**

La départementale 3 est organisée sur l'ensemble du département des Vosges, si dans la catégorie le tableau D2 est complet. (Âge au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours).

La D3 Messieurs ne dépassera pas 32 joueurs.

### **Article II.4- Organisation sportive de la Départementale 4**

La départementale 4 est organisée sur l'ensemble du département des Vosges, si dans la catégorie le tableau D3 est complet. (Âge au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours).

La D4 Messieurs ne dépassera pas 32 joueurs.

### **Article II.5- Organisation sportive de la Départementale 5**

La départementale 5 est organisée sur l'ensemble du département des Vosges, si dans la catégorie le tableau D4 est complet. (Âge au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours).

La D5 Messieurs ne dépassera pas 32 joueurs.

### **Article II.6- Organisation sportive de la Départementale 6**

La départementale 6 est organisée sur l'ensemble du département des Vosges, si dans la catégorie le tableau D5 est complet. (Âge au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours).

La D6 Messieurs ne dépassera pas 32 joueurs.



## *Comité des Vosges de Tennis de Table*

*-Pôle Gestion de l'activité -*

*-Vice-Président-*

Eric MATHIS 15 Rue du jardin 88 390 LES FORGES -

Tel. : 03.29.33.78.29 – Port. : 06.62.25.58.49

---

### **Article II.7- Montées – Descentes**

Départementale 1 :

Les montées au niveau régional sont gérées par le Grand Est.

Le nombre de descente ne dépassera pas la moitié du nombre de joueur dans la division.

Départementale 2 :

Les 3 premiers de la D2 accèdent à la D1.

Le nombre de descente ne dépassera pas la moitié du nombre de joueur dans la division.

Départementale 3 :

Les 3 premiers de la D3 accèdent à la D2.

Le nombre de descente ne dépassera pas la moitié du nombre de joueur dans la division.

Départementale 4 :

Les 3 premiers de la D4 accèdent à la D3.

Le nombre de descente ne dépassera pas la moitié du nombre de joueur dans la division.



## *Comité des Vosges de Tennis de Table*

*-Pôle Gestion de l'activité -*

*-Vice-Président-*

Eric MATHIS 15 Rue du jardin 88 390 LES FORGES -

Tel. : 03.29.33.78.29 – Port. : 06.62.25.58.49

---

Départementale 5 :

Les 3 premiers de la D5 accèdent à la D4.

Le nombre de descente ne dépassera pas la moitié du nombre de joueur dans la division.

### **Article II.8- Refus de jouer au niveau régional.**

Tous joueurs refusant la montée au niveau régional de sa catégorie, évoluera en départemental de la catégorie supérieure jusque-là fin de la saison sportive.

### **Article II.9- pénalité CF.**

Tout joueur ne prévenant pas de sa non-participation lors d'un tour départemental recevra une pénalité de 10€.

## **Chapitre III-Départementale Féminines**

### **Article III.1-Participation des féminines.**

Les féminines peuvent choisir de jouer en féminine au niveau régional ou avec les messieurs en départementale. Si elles choisissent la régionale féminine pour un tour, elles ne pourront plus revenir en départementale masculine pour les tours suivants.

Tarifs : PB 10€. De 1 à 4 T

MCJ 23€ Pour 3 et 4 T 17€ Pour 1 et 2 T



# Comité des Vosges de Tennis de Table



## *Comité des Vosges de Tennis de Table*

*-Pôle Gestion de l'activité -*

*-Vice-Président-*

Eric MATHIS 15 Rue du jardin 88 390 LES FORGES -

Tel. : 03.29.33.78.29 – Port. : 06.62.25.58.49

---

SV 42€ Pour 3 et 4 T      31€ Pour 1 et 2 T

**Le juge arbitre se réserve le droit d'adapter le règlement de la compétition.**